

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois peuvent être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENTS
 Saumur :
 Un an 80 fr.
 Six mois 45
 Trois mois 25

Poste :
 Un an 85 fr.
 Six mois 50
 Trois mois 28

On s'abonne :
 A SAUMUR, chez MM. les Libraires ;
 A PARIS, chez M. LAFITE, 10, rue de la Harpe ;
 Chez M. LAFITE, 10, rue de la Harpe ;
 Chez M. LAFITE, 10, rue de la Harpe ;
 A. EWIG, Rue Flécher, 2.

INSERTIONS
 Annonces, la ligne, 30 c.
 Réclames, 50 c.
 Faits divers, 15 c.

RÉSERVES SONT FAITES
 On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS, chez M. LAFITE, 10, rue de la Harpe ;
 Chez M. LAFITE, 10, rue de la Harpe ;
 Place de la Bourse, 8.

SAUMUR
 5 Avril 1879

Chronique générale

Nous apprenons que les députés de l'extrême gauche ont manifesté l'intention de faire au gouvernement une interpellation relativement aux protestations des évêques contre les projets tyranniques de M. le ministre de l'instruction publique.

Plusieurs des partisans de cette interpellation voulaient absolument qu'elle eût lieu avant la prorogation des Chambres.

Cependant, pour ne pas donner un coup d'épée dans l'eau, il a fallu consulter les autres groupes et les membres du cabinet.

Il paraît que M. Waddington, en approuvant le projet de messieurs de la gauche, s'est écrié : « Mais ceux-là ne nous donneront donc pas une semaine de tranquillité ! »

En somme, le ministre se serait entendu avec les chefs du centre gauche, de la gauche et de l'union républicaine, pour que l'interpellation n'ait pas lieu.

L'ajournement de la question posée par M. Chesnelong au sujet des instituteurs congréganistes a facilité les choses.

Un des motifs qui pousseront M. Waddington à abandonner la présidence du conseil serait le profond chagrin que lui causent les projets tyranniques de M. Jules Ferry contre la liberté d'enseignement. Il aurait fait, à ce sujet, des observations que son collègue a fort mal accueillies.

M. Waddington est très-religieux, et il n'admettra jamais les écoles sans Dieu.

Sa retraite n'est pas douteuse, dans le cas où la Chambre voterait les nouvelles lois Ferry, lois encore aggravées par la commission de l'enseignement.

M. de Marcère n'a pas perdu, paraît-il, tout espoir de redevenir ministre, et même d'ici peu.

Un député avec lequel il vient d'avoir une longue et intime conversation, a dit que l'ancien ministre de la place Beauvau étudiait très-soigneusement la situation politique et que son retour aux affaires était très-probable.

Seulement, ce n'est pas à l'intérieur qu'il rentrerait. On suppose que ce sera aux finances.

On annonce aujourd'hui que la retraite de M. Christophle est absolument décidée dans les régions du pouvoir.

M. Léon Say aurait déclaré lui-même qu'il devenait absolument impossible de maintenir M. Christophle dans son poste de gouverneur du Crédit foncier.

Malgré les promesses du ministre des affaires étrangères, déclarant que désormais les fonctions d'attachés aux chancelleries et élèves consuls seraient données au concours, le fils de M. Préssensé vient, dit l'Union, d'être nommé deuxième secrétaire d'ambassade.

M. Allou, rédacteur en chef de la *Vie algérienne*, qui avait été condamné à six mois de prison et 5,000 fr. d'amende dans son procès avec le président Bastien, vient d'être gracié par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la Justice.

M. Genella, gérant, condamné à trois mois de prison et 3,000 fr. d'amende, dans les mêmes circonstances, est également gracié.

La demande de recours en grâce était revenue de la signature de plus de cent cinquante sénateurs et députés.

L'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique de Lyon ont adressé une pétition au Sénat et à la Chambre des députés.

On annonce l'adresse du cardinal Regnier, archevêque de Cambrai, et de l'évêque d'Arras, fondateur de l'Université catholique de Lille, ainsi qu'une très-belle protestation des étudiants de cette Université.

On annonce aussi la protestation collective des évêques de la province ecclésiastique de Besançon.

M. Perraud, évêque d'Autun, vient, sous la forme d'une *Lettre à un homme du monde*, de montrer le caractère inique des projets de M. J. Ferry, projets encore aggravés, dans leurs dispositions liberticides, par la commission.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, vient de terminer un projet de loi d'organisation municipale réglant toutes les questions relatives à la composition et aux attributions des conseils municipaux, ainsi qu'à la nomination des maires.

Ce projet a été soumis au conseil des ministres, qui en fera l'objet de ses prochaines délibérations. Le ministre le déposera sur le bureau de la Chambre à la rentrée des vacances de Pâques.

L'EXTIRPATION DU CATHOLICISME.

Plus de religion, voilà le but auquel tend la majorité radicale.

Des écoles sans Dieu, tel est le moyen.

Et, si radicaux que fussent les projets de M. Jules Ferry contre la liberté d'enseignement, la commission a réussi à les perfectionner dans le sens de la persécution.

Le projet de M. Jules Ferry disait :

« Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. »

Et voici comment la commission modifie ce texte :

« Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou privé, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse, non autorisée à enseigner. »

L'aggravation est évidente.

Il ne s'agit pas seulement de restreindre la liberté d'enseignement en ce qui concerne les congrégations religieuses ; on met en dehors du droit commun ceux qui appartiennent à ces congrégations.

Il ne s'agit plus seulement de la suppression de la lettre d'obédience, qui a rendu

tant de services dans les communes privées d'instituteurs et d'institutrices ; ce à quoi tendent nos jacobins, c'est à enlever aux congréganistes, même pourvus de brevets, le droit d'enseigner.

Aux termes de l'article rédigé par la commission, l'enseignement laïque deviendrait obligatoire, et les pères de famille n'auraient pas le choix entre les écoles religieuses et les écoles laïques.

Si la France l'a oublié, elle reverra bientôt qu'il n'y a pas de pires tyrans que les républicains.

Une chose nous étonne pourtant : c'est la tranquille assurance avec laquelle M. le ministre de l'instruction publique et la commission de l'enseignement se disposent à entamer une campagne dans laquelle ils auront contre eux les cinq sixièmes de la population.

Il est certain que persécuter la religion est tout ce qu'il y a de moins « opportun », pour nous servir d'une expression chère à M. Gambetta.

Il est probable, d'ailleurs, que la fin de l'opportunisme sera le signal de bien des effondrements.

LE JOURNAL DES DÉBATS ET L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE.

Nous lisons dans *l'Union* :

« Le *Journal des Débats*, dont les admirations républicaines ne se lassent point, trouve que la lettre de M. le ministre des cultes à M. l'évêque de Grenoble « a frappé juste. » Nous sommes d'un autre avis, et nous avons démontré ces jours-ci, où la lettre du ministre renferme d'inacceptables prétentions. Si le *Journal des Débats* pense avoir raison contre nous, nous le convions à la discussion, la matière a de l'importance, ce ne sera pas du temps perdu. Cette feuille cite triphalement les lignes où M. l'évêque de Grenoble reconnaît que le gouvernement, fidèle à l'engagement de 1801, continue à assurer le service du culte catholique. Pourrait-il en être autrement ? La violation de cet engagement obligerait l'État à des résolutions, car le budget des cultes n'est qu'une indemnité.

Les conclusions du *Journal des Débats*, en ce qui regarde les Congrégations religieuses non reconnues, sont tout aussi vaines. M. l'évêque de Grenoble a eu raison de dire que, depuis le commencement de ce siècle, « les Congrégations religieuses sont entrées elles-mêmes dans la société française et s'y sont placées comme associations dans le droit commun. » Le *Journal des Débats* se trompe en disant que « peut-être l'autorité de l'Eglise sur elles n'est plus aussi assurée qu'avant la signature du Concordat. » C'est le contraire qui est vrai. Les Ordres religieux n'étant plus sous la vigilance du Roi très-chrétien comme avant 89, ils se sont trouvés placés d'une façon plus complète et plus absolue sous la main de l'Eglise.

M. le ministre des cultes et à sa suite le *Journal des Débats*, préoccupés d'un ancien droit public à jamais aboli, ne tiennent aucun compte de la liberté de conscience inscrite dans toutes nos Constitutions. Ce principe détermine la situation nouvelle des Congrégations religieuses dans notre pays, et si on y ajoute la loi du 15 mars 1850 et la loi du 12 juillet 1875, on se trouve en face d'un ordre légal nettement établi. En dehors de cet ordre légal, nous n'apercevons qu'un effort misérable pour galvaniser contre nous

ce qui est mort, et nous avons le spectacle des « libéraux » de la République s'essayant honteusement au métier d'opresseur, métier qui fait partie essentielle de la tradition républicaine.

LE COMBLE DE L'OPPORTUNITE RÉVOLUTIONNAIRE.

Le parti révolutionnaire ne voit pas sans une colère mêlée d'une stupeur parfois risible les déceptions successives que lui cause le Sénat modifié par les élections du 5 janvier. Il s'était imaginé que le renouvellement de la série B amènerait des républicains qui n'auraient rien de plus pressé que de renverser le régime établi. Les révolutionnaires se sont trompés ; il s'est trouvé que le Sénat n'entend pas abdiquer devant la folie démagogique ni lui servir de collaborateur.

Aussi les radicaux ont-ils résolu sa perte. Tous les jours ils s'accusent de trahison des complots, de s'être de parti pris des combats interminables.

Les politiques de l'avenir ne sont pas gens à pardonner qu'on oppose quelque résistance à la réalisation de leur programme.

Le Sénat leur résiste, ils ont décidé sa mort.

Une feuille démagogique — que nous ne désignerions pas suffisamment en disant que ses colonnes sont ouvertes à toutes les folies démagogiques — la *Revolution française* — enveloppe dès aujourd'hui, dans la même haine et dans la même proscription, l'opportunisme et le Sénat. Cette feuille prévoit de la part de la Chambre haute quelque résistance à l'endroit des projets Ferry si mal accueillis d'ailleurs par l'opinion publique ; le Sénat-obstacle doit donc disparaître.

« L'expérience nous paraît suffisante, dit la *Revolution* ; à l'heure qu'il est, le « Corps électoral » est fixé et il n'a plus qu'à prendre ses garanties pour l'avenir. » Désormais, il ne faudra plus compter obtenir les suffrages des frères et amis, si l'on n'est partisan, entre autres abolitions, de l'abolition du Sénat.

Le devoir de ce que la *Revolution* appelle le corps électoral est « d'imposer, dit-elle, un mandat rigoureux à ses délégués ; un des points de ce mandat pour les candidats sénatoriaux sera la disparition du Sénat. »

Nommer des sénateurs qui devront poursuivre la destruction du Sénat, voilà le comble de la logique. La *Revolution* ajoute enfin ces mots : « L'attitude actuelle de la Chambre haute est évidemment le comble de l'opportunisme ; mais sa suppression en même temps qu'elle est impérieusement réclamée par les principes (1) réalisera le comble de l'opportunité. »

Il est curieux d'observer que les vœux du radicalisme consistent toujours en l'abolition de quelque chose, et sa mise en pratique en la destruction des gens et des choses.

Décidément, la devise des révolutionnaires est bien : « Progrès social par la destruction également sociale. »

(Assemblée nationale.)

Cranger.

Russie. — Les nihilistes de Russie ne s'arrêtent pas dans leurs manifestations et dans leurs menaces. Ils poursuivent leur but avec une audace inouïe.

Les nihilistes de Russie ne s'arrêtent pas dans leurs manifestations et dans leurs menaces. Ils poursuivent leur but avec une audace inouïe.

Les nihilistes de Russie ne s'arrêtent pas dans leurs manifestations et dans leurs menaces. Ils poursuivent leur but avec une audace inouïe.

Les nihilistes de Russie ne s'arrêtent pas dans leurs manifestations et dans leurs menaces. Ils poursuivent leur but avec une audace inouïe.

Les nihilistes de Russie ne s'arrêtent pas dans leurs manifestations et dans leurs menaces. Ils poursuivent leur but avec une audace inouïe.

Les nihilistes de Russie ne s'arrêtent pas dans leurs manifestations et dans leurs menaces. Ils poursuivent leur but avec une audace inouïe.

Des placards révolutionnaires ont été affichés sur les murs de l'Université à Karkoff, ainsi qu'à Kieff et à Moscou. Les nihilistes y revendiquent effrontément les crimes commis sur les chefs de la police et l'assassinat d'un des leurs, tué comme traître dans un hôtel de Moscou. Ces placards contiennent encore des menaces de mort à l'adresse du général Wane, gouverneur de Karkoff, s'il se montre trop sévère à l'égard des nihilistes.

Mais voici un autre fait plus grave encore qui montre jusqu'où est arrivé le désordre dans l'empire du czar.

Une bande de brigands d'un millier d'hommes environ s'est formée dans la province de Smolensk sous les ordres d'un ancien officier d'état-major. Elle est composée de déserteurs de l'armée et de criminels échappés à la police. Ces brigands ont évidemment un but politique, car ils respectent scrupuleusement la propriété privée, et ne s'attaquent qu'aux caisses du gouvernement.

Deux régiments d'infanterie ont été envoyés pour les combattre et les détruire, si cela est possible.

— On lit dans la *Gazette de Moscou* :

« M. Bortynski, gentilhomme, demeurant à Moscou, quartier de la Basmanaïa, maison Kvirine, donnait une soirée.

« Au nombre des invités se trouvait M. Bayrashevsky, gentilhomme, âgé de vingt-deux ans. Vers neuf heures du soir, on vit entrer dans le salon une jeune fille de dix-neuf ans, M^{lle} Praskovie Katchka, qui venait d'arriver de Saint-Petersbourg.

« Après avoir salué les personnes présentes, la jeune fille tira un revolver de sa poche et visa M. Bayrashevsky. Avant que les assistants ne fussent sortis de leur stupéfaction, une détonation se fit entendre et M. Bayrashevsky tomba foudroyé. La balle l'avait atteint à la tempe.

« M^{lle} Katchka a refusé d'indiquer les motifs de l'assassinat qu'elle venait de commettre; elle s'est bornée à déclarer qu'elle connaissait sa victime depuis un an et qu'elle avait l'intention de la tuer. Elle a été mise en état d'arrestation.

« L'instruction se poursuit. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du 1^{er} avril, rendu sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Georges Persac, juge au tribunal de Mamers, est nommé procureur de la République à Joigny (Yonne).

M. René Allain Targé, cousin de M. Persac, est sous-préfet de Joigny déjà depuis un an.

La session des conseils généraux s'ouvrira le lundi 21 avril.

Les vacances de Pâques viennent d'être fixées par les autorités universitaires. Elles commenceront le jeudi 10 avril, à 8 heures du matin, et se termineront le lundi 24, à 8 heures du soir.

Le Sénat a voté l'urgence et a adopté le projet de loi déjà voté par la Chambre des députés concernant le recouvrement des effets de commerce, factures, etc., par la poste.

Théâtre de Saumur.

Nous rappelons l'unique représentation qui sera donnée demain dimanche par M^{me} JUDIC et dont nous avons publié le programme ces deux derniers jours. La diva des Bouffes et des Variétés chantera deux chansonnettes et remplira les rôles qu'elle a créés dans *Chanteuse par amour* et *Mariée depuis midi*, opérettes.

Le spectacle commencera par un vaudeville joué par M. et M^{me} Servat et M^{me} Astruc.

Tours. — Hier matin, des expériences de télégraphie militaire ont été faites sur la route de Saint-Avertin sous la direction d'un capitaine et de deux sous-lieutenants. Un de nos reporters, dit l'*Indépendant*, a vu poser un fil avec une rapidité incroyable. Le fil est enroulé sur des bobines fixées sur un chariot spécial. A mesure que la voiture marche, le fil se déroule. Les télégraphistes militaires, armés de fourches, accrochent ce fil, qui est enduit d'une substance isolante,

soit aux arbres de la route, soit sur les murs ou sur tout autre point d'appui qu'ils rencontrent. A certains endroits, aux passages des routes par exemple, on fiche en terre de petits poteaux en fer, sur lesquels on fait reposer le fil. Un appareil récepteur a été établi au n^o 47 de l'avenue de Grammont. Toutes ces diverses opérations s'exécutent avec beaucoup de rapidité. Partis de Tours vers 7 heures, les communications étaient établies jusqu'à Saint-Avertin avant dix heures.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Triste ! — Dans un de nos départements de Bretagne, à J..., on vient de révoquer un percepteur âgé de 64 ans, comptant de longs et très-bons services, ayant cinq jeunes enfants et pas de fortune.

« Cet honorable fonctionnaire ne s'occupait que de ses fonctions, et personne n'avait à se plaindre de lui; mais on voulait, paraît-il, sa place, pour accorder une faveur à un radical !

« Jamais, sans des motifs graves, les gouvernements qui ont précédé celui que nous avons n'auraient commis un acte pareil.

« Ce fait suffit à caractériser un régime, surtout si on le rapproche de cette autre révocation, suivie de mort, prononcée par l'administration de l'assistance publique contre un vieux fonctionnaire de soixante-huit ans, qui a ému Paris. Ce malheureux, privé de pain, s'est tué. »

La grand'mère d'une grand'mère. — Un cas assez curieux, et malheureusement trop rare de nos jours, se présente en ce moment à Saint-Georges-les-Baillargeaux, chez une estimable famille de cette commune, M^{me} Gilbert, fille de M^{me} Pourvasseau — et cette dernière ayant sa grand'mère encore existante, — vient de mettre au monde une petite fille. Notre correspondant ajoute avec raison qu'on ne voit pas souvent une grand'mère avoir sa grand'mère.

(*Courrier de la Vienne.*)

On lit dans le *Journal d'Alençon* :

Le sieur P... habitait Sainte-Honorine-la-Chardonne. C'était un honnête ouvrier, sobre, laborieux, père de famille aimé et estimé de tous ses voisins.

Le dimanche 23 mars, ses affaires l'appelèrent à la Ferté-Macé. Sur la route, il rencontra un individu qui lui demanda la charité et lui offrit de ces petits papiers bien connus sous le nom de *bonne aventure*. P... prit le papier, le lut, et mal hélas ! lui en prit. Comme presque tous les orateurs de cette sorte, il débutait par des mots solennels. « La vie pour vous sera semée d'écueils ! Déjà vous avez supporté des épreuves, mais que le courage ne vous abandonne pas, car de plus dures encore vous sont réservées pour l'avenir ! » Mais le courage abandonna le malheureux P... ; il se sentit comme foudroyé par cette lugubre prédiction. Il rentra chez lui, sombre et pensif ; bientôt sa femme s'aperçut que ses propos étaient incohérents, et quelques jours après elle ne doutait plus de la réalité : son mari était atteint d'aliénation mentale !

Samedi dernier, il était à travailler au village de la Forge-Martin, et allumant un grand feu dans la campagne, il essayait de se brûler les mains, en disant qu'il avait reçu un ordre d'en haut. Des voisins le virent et le détournèrent, pour cette fois, de son funeste dessein.

Mais, un peu après, il essayait de se pendre, disant toujours qu'il avait un ordre d'en haut. On l'arrêta, cette fois encore ; mais ayant pris la fuite à toutes jambes vers son domicile, il ouvrit son couteau, et on le vit se jeter furieux sur une vache qui se trouvait dans un champ, lui en donner plusieurs coups et disparaître ensuite en courant encore plus vite.

Les témoins de cette scène, effrayés à la pensée des excès qu'il pouvait commettre, se mirent à sa poursuite ; mais quel ne fut pas leur effroi, en voyant le malheureux P... tombé dans un chemin creux, couvert de sang, les mains, les pieds, la poitrine percés de coups de couteau, et, lui, essayant de se frapper encore d'une main affaiblie, en disant qu'il avait reçu un ordre d'en haut, qu'il était un grand coupable, qu'il voulait mourir comme le Christ.

Ce malheureux a été transporté à son domicile, où il a reçu les premiers soins du docteur Hamon, et il a été amené à l'asile d'aliénés d'Alençon, où son état donne les plus grandes inquiétudes pour sa vie.

Cet événement a jeté une véritable consternation dans la commune de Sainte-Honorine-la-Chardonne.

Chemin de fer de Poitiers à Saumur.

M. le Liquidateur du chemin de fer de Poitiers à Saumur a l'honneur d'informer M^{ms} les porteurs de titres de cette Compagnie qu'ils sont priés de se trouver, le **lundi 7 avril, à quatre heures du soir, hôtel du**

Palais, rue Boncenne, à Poitiers, pour y recevoir diverses communications importantes.

Poitiers, 31 mars 1879.

C^o d'AYGUESVIVRES.

REVUE SAUMUROISE.

La quinzaine.

Tristes débuts de germinal. — L'*Assommoir* à Saumur ; — drame et roman ; — scène de blanchisseuses et vengeance de Virginie ; — les personnages de la pièce, les décors ; — opinions sur l'*Assommoir* ; — *Mignon* et ses interprètes ; — les deux pièces de clôture ; — représentations en perspective.

A peine le printemps annoncé par les almanachs était-il de retour, le mois dernier, que l'implacable germinal, qui le suivait à quelques heures près — jaloux des chaudes journées libéralement octroyées par son prédécesseur ventôse sur la fin de sa carrière — s'empressait, en dépit de la saison nouvelle, de nous prodiguer certaines intempéries tout à fait dignes de l'hiver. La pluie a tombé abondamment à plusieurs reprises et le froid a eu des vellétés de reparaitre : ainsi, gelées blanches, vent glacial, brume, neige, grêle et orage se sont succédés. Le mois d'avril (vieux style) a même commencé au moment où les roulements du tonnerre se faisaient entendre et où les éclairs embrasaient l'horizon. C'était d'un bon augure, paraît-il, si nous en croyons les anciens...

Aujourd'hui, la température semble enfin complètement rassérénée, le ciel est clair, et chacun, à Saumur et aux environs, espère pour dimanche une brillante journée à l'occasion de la fête des Récollets, depuis longtemps populaire, et qui attire chaque année, à notre pittoresque Jardin des Plantes, une foule si considérable de promeneurs.

L'*Assommoir* de M^{ms} William Busnach et Octave Gastineau, sur son tour de France, a fait halte à Saumur le jeudi de la mi-carême, jour où ce même ouvrage concourait à la célébration à Paris de la fête des blanchisseuses.

C'est une troupe dirigée par M. Simon qui était chargée de représenter en province le grand drame tiré du roman de M. Emile Zola.

Parmi les interprètes, se trouvaient M. Sully et M^{me} Granval, tenant les rôles de Coupeau et de Gervaise, joués à l'Ambigu par M. Gil-Naza et M^{me} Hélène Petit.

En outre de son personnel, l'*Assommoir* comprenait une série de décors et tout le matériel nécessaire à la mise en scène de cette œuvre étrange.

Voilà un drame qui a été loué par quelques-uns, mais vivement critiqué par le plus grand nombre. Nous pouvons donc nous en occuper.

Comme dans le roman de M. Zola, la pièce nous met face à face avec la réalité, nue, affreuse, repoussante.

Bien des choses, cependant, ont été adoucies pour la scène ; les personnages ont singulièrement oublié les hardiesses de langage du livre ; l'argot n'y règne presque plus et les gros mots ont été élagués.

Les plus fortes audaces conservées ne sont que des timidités en comparaison de ce que l'on connait de M. Zola.

Ainsi, quand la grande Virginie est frappée en plein lavoir — on sait de quelle façon ! — cachée par un groupe de blanchisseuses, cette *exécution*, dont on n'entend que le bruit, a causé une certaine déception chez ceux qui ont lu ou plutôt parcouru l'ouvrage de l'écrivain naturaliste.

Cette correction humiliante infligée par Gervaise à sa rivale est le point de départ de l'action ; Virginie jure de se venger, et, secondée par Lantier, un ignoble personnage, elle déploie dans l'accomplissement de cette vengeance une ténacité que lui envieraient les héroïnes des vendetta de l'île de Corse. Elle ne s'attaque pas à Gervaise directement ; elle joue toute espèce de méchants tours au mari de la personne qu'elle déteste ; un brave ouvrier zingueur nommé Coupeau. Si celui-ci tombe d'un échafaudage, c'est parce qu'elle ne l'a pas prévenu du danger qu'il courait en y montant, bien que, avertie par les camarades de Coupeau, elle eût promis de le faire.

Le pauvre homme ne meurt pas de cette chute, mais il contracte, pendant sa convalescence, des habitudes de paresse et d'ivrognerie. De temps en temps, le remords le

saissant, il veut renoncer à ses mauvaises habitudes. A chacun de ces retours vers le bien, on voit reparaitre soit Lantier, soit Virginie, et l'infortuné zingueur se dégrade de plus en plus, et Gervaise tombe dans la plus profonde misère....

Mais nous n'avons point l'intention de donner une analyse de la pièce. Disons seulement qu'en dehors de Coupeau, Gervaise, Lantier et Virginie, il y a certains personnages très-amusants, notamment Mes. Botte, Bibi-la-Grillade. On remarque encore M^{me} Boche, la concierge bavarde et mauveuse langue ; M^{me} Lorilleux, la sœur de Coupeau, et son mari, un couple envieux, égoïste et avare, sans oublier l'excellent Goujet, un cœur d'or, véritable type de l'ouvrier honnête et travailleur.

Les rôles ont été généralement bien tenus et la mise en scène offrait un grand attrait.

En fait de décors, on a remarqué le lavoir du quartier des Epinettes, avec ses baquets remplis d'eau, ses rangées de femmes occupées à tordre du linge, ses planches mouillées, etc. ; l'intérieur de l'*Assommoir* du père Colombe était également très-curieux. Signalons encore la devanture vitrée du troisième tableau, l'échafaudage et la maison en construction, enfin le décor du boulevard Rochecouard, à l'Elysée Montmartre, avec ses réverbères allumés, d'un effet des plus pittoresques.

Maintenant, voulez-vous connaître quelques-unes des opinions qui se sont produites au sujet de la pièce ?

Voici ce que disent ses partisans : « L'*Assommoir* semble préférable à bien d'autres œuvres qui passent pour moralisatrices. C'est un excellent plaidoyer contre l'ivrognerie, et la Société contre l'abus des liqueurs fortes devrait lui décerner une médaille d'honneur.

« Si le rire et la raillerie corrigent le vice, l'épouvante aussi peut avoir un effet bien puissant.

« On sait que les Spartiates, pour préserver leurs enfants de l'ivrognerie, exposaient à leurs yeux les flotes pris de vin.

« Qu'un ivrogne aille voir l'*Assommoir*, et il y a fort à parier qu'il ne se grisera pas le lendemain. La scène du *delirium tremens*, rendue avec une crudité repoussante, portera peut-être un coup plus fort à l'ivrognerie que toutes les ordonnances imaginables.

Comme contre-partie, donnons textuellement les extraits d'articles parus dans deux journaux d'Angers à la suite de la représentation de l'*Assommoir* chez nos voisins.

Union de l'Ouest. — Avec le réalisme, aujourd'hui, on peut s'attendre à tout. Mais, d'abord, est-ce véritablement du réalisme que l'on nous donne ? Je ne le crois pas.

Depuis déjà longtemps je suis le réalisme du regard, et aucune de ses transformations ne m'échappe ; je l'ai vu, tour à tour, donner sa note grave et triste dans la *Comédie humaine* de M. de Balzac ; plus récemment encore, arracher les larmes dans le *Fromont jeune et Risler aîné* de M. Daudet, et se faire joyeux, pimpant, ensoleillé, dans un roman populaire bien connu, l'*Ami Rémi*, qui, transformé en comédie, se jouait dernièrement avec succès sur une de nos premières scènes. Ce réalisme-là fait du bien à l'esprit et au cœur, car il n'est pas outré, et chacun de nous le rencontre à tout instant dans la vie.

Il y a loin de ceci à l'*Assommoir*, ce livre où le soleil, le printemps, la grande nature et la forte vie industrielle sont remplacés par le tableau torréfié de nos hontes sociales ; où l'on soule un sol faux ; où l'on a sur la tête un ciel de plomb ; où jamais on ne voit briller un rayon de joie ou d'espérance ! Non ! l'*Assommoir*, drame ou roman, n'est pas du réalisme, c'est un matérialisme grossier, une peinture immorale de toutes les immoralités.

Journal de Maine-et-Loire. — Zola doit sans doute reprocher à Emile Augier, avec les autres, de parler si souvent droit et affaires dans son théâtre, mais qu'on nous rende donations et liquidations encore, et qu'on nous lave la scène des ivrognes et de l'absinthe.

Malgré son horreur pour toute convention, notre auteur a sacrifié à la convention théâtrale, en nous montrant le vice pur ; il y a au dernier acte un bon coup de poignard pour le mauvais génie du drame. Sans cela, le public en sifflant se serait fait justice lui-même.

En décrivant les misères de l'ouvrier, Emile Zola devrait placer le remède à côté du mal ; le travail, qu'il conseille au peuple, en est un ; mais il ne suffit pas. Le travail sans la foi, ravale l'homme et l'animal que l'on nourrit lorsqu'il travaille et que l'on abandonne au bord d'un fossé lorsqu'il ne travaille plus. On devrait relever la tête de l'ouvrier, afin qu'il regarde en haut et qu'il prenne courage ; mais pour cela il faudrait croire à la Providence, il faudrait être chrétien, et M. Zola ne l'est pas, que nous sachions.

Nous venons de consacrer une trop large place à l'*Assommoir* pour nous arrêter long-

guement aux dernières soirées de la troupe de M. Chavannes.

La représentation de *Mignon* méritait bien, cependant une mention particulière, car, en outre du plaisir de voir et d'entendre l'œuvre ravissante d'Ambroise Thomas, le public a reçu ce soir-là les adieux de plusieurs artistes qui ont su charmer ses loisirs pendant la saison théâtrale.

Ainsi que l'*Echo Saumurois* l'a déjà constaté, M^{lle} Nau a obtenu un brillant succès dans le rôle de Philine, dont les vocalises lui conviennent à merveille. Elle a surtout chanté son air de *Titania* de façon à électriser toute la salle. Cette cantatrice distinguée sait avec un faible instrument s'imposer comme les organes les plus puissants, détaille tous les mots, toutes les notes, et tient constamment l'auditoire sous le charme de ses gammes perlées, les fusées musicales et les notes piquées, lancées avec la plus heureuse audace. L'ovation qui lui a été faite, le charmant cadeau qu'elle a reçu d'un certain nombre d'amateurs, étaient bien dus au talent si remarquable de la gracieuse prima donna, dont les habitués du théâtre conserveront le meilleur souvenir.

M. Le Roy s'est fait apprécier une fois de plus par son excellent style et ses éminentes qualités de chanteur et de musicien. Le rôle si intéressant de *Mignon* a été joué d'une façon très-touchante par M^{lle} Thibaut; celui de Lothario avait en M. Sureau un habile interprète, et M. Descamps, qui a plutôt un rôle de comédien, a concouru pour sa bonne part au succès de cette représentation d'adieux.

Quatre jours plus tard, la saison théâtrale était définitivement clôturée par le personnel de la comédie, qui nous offrait deux nouveautés, chacune en trois actes, le *Mars d'Ida* et le *Cabinet Piperlin*, dans lesquelles nos artistes ont fait assaut de verve et d'entrain. La première pièce est bien conçue, très-spirituelle et fort amusante; M. Boulanger s'y est montré d'une bonhomie et d'une naïveté parfaites. Quant au *Cabinet Piperlin*, mieux vaut n'en point parler. Et dire qu'une telle bouffonnerie vient d'être jouée au théâtre Michel, à Saint-Pétersbourg! Voilà qui ne doit certes pas donner aux étrangers une bien haute idée de notre littérature dramatique.

La campagne théâtrale est maintenant terminée. Au mois d'octobre prochain, M. Chavannes continuera ses représentations hebdomadaires à Saumur. Dans notre prochaine Revue, nous ferons un relevé du semestre qui vient de s'écouler.

Les portes de notre théâtre ne resteront pas constamment closes, néanmoins, durant la belle saison. Des troupes parisiennes ne manqueront pas de faire quelques tournées en province, d'autant plus que voici, quant à présent, la liste des théâtres qui resteront fermés pendant tout l'été: Théâtre-Français, Opéra-Comique, Odéon, Châtelet, Vaudeville, Historique, Variétés, Porte-Saint-Martin, Gaité, Ambigu, Bouffes-Parisiens, Folies-Dramatiques, Renaissance, Nouveautés, Athénée, Fantaisies-Parisiennes. On voit que les artistes auront des loisirs à nous consacrer.

En attendant, nous applaudirons dimanche prochain l'étoile des Bouffes et des Variétés, la célèbre Judic, créatrice d'une foule de charmantes saynettes qu'elle a fait connaître même à l'étranger. Dans six semaines, le public saumurois aura également la bonne fortune de posséder Sivori, le roi du violon.

L. D.
3 avril 1879.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE

Demain dimanche, 6 avril, à 2 heures 1/2, à l'occasion de l'assemblée des Recollets, la musique de l'École mutuelle exécutera, au Jardin des Plantes, les morceaux suivants:

- 1^o La Nouvelle France, marche... MALÉZIEUX.
- 2^o Au Bois des Roses, quadrille... MALÉZIEUX.
- 3^o Fantaisie sur la Part du Diable... AUBER.
- 4^o Graziella, schottisch... MALÉZIEUX.
- 5^o Nantes, pas redoublé... PIVET.

Faits divers.

On écrit de La Rochelle aux *Tablettes des Deux-Charentes*:

Avant-hier, vers sept heures du soir, un soldat ivre se présentait au chat d'un pro-

priétaire de la commune de Marsilly, occupé à faire brûler son vin. Le bouilleur ayant sagement refusé de donner à boire à cet homme, une altercation s'en est suivie: l'ivrogne a dégainé son sabre-baïonnette et atteint le propriétaire sous l'aisselle avec une violence telle, que la mort a été presque instantanée.

Ce soldat, nommé Quellen, appartient au 123^e de ligne en garnison à La Rochelle; la victime était un excellent homme, père de deux petits enfants!

Mardi dernier ont eu lieu ses obsèques, et le 123^e de ligne a tenu à y être représenté par la compagnie à laquelle appartient le meurtrier. Le capitaine Lambert a exprimé au maire de Marsilly les sentiments de douleur et d'indignation du régiment tout entier.

M. le ministre de l'intérieur vient de décerner une mention honorable à M^{me} Isabelle Klein, photographe à Saintes, pour avoir, à Chantiers, en septembre 1878, évité par son courage et sa présence d'esprit un accident de chemin de fer en aidant, au moment de l'arrivée d'un train, à faire sortir de la voie une bête de somme dont les pieds s'étaient pris dans les rails.

Voici dans quelles circonstances, dit le *Courrier de la Rochelle*, M^{me} Klein a accompli l'acte de courage qui lui a valu la mention honorable que nous avons enregistrée dans notre numéro de mercredi.

Dans le courant du mois de septembre dernier, M^{me} Klein, photographe à Saintes, se rendait à Concoury, dans sa voiture, qu'elle conduisait elle-même et qui portait également sa vieille mère et ses deux enfants, âgés de quatre et six ans, lorsque, après avoir passé la barrière du chemin de fer à Port-Tublé, elle entendit des appels désespérés qui partaient du côté de la voie ferrée.

Celui qui réclamait ainsi du secours était un nommé Bouteau, poissonnier à Rouffiac.

Au moment, en effet, où celui-ci, monté dans son véhicule, traversait le chemin de fer, le sabot de l'âne qu'il conduisait s'engagea dans les rails et le sieur Bouteau, malgré tous ses efforts, ne pouvait parvenir à dégager la malheureuse bête.

Le train cependant arrivait à toute vapeur, et déjà on apercevait son panache de fumée.

Un accident paraissait inévitable; le train en heurtant le véhicule allait sans doute dérailler.

M^{me} Klein, n'écoulant que son courage, abandonna sa voiture, se porta au secours du sieur Bouteau, et sans tenir compte du danger qu'elle courait, réunissant toutes ses forces, elle parvint à dégager le pied de l'âne et entraîna ensuite le véhicule hors de la voie, sur laquelle, une minute après, le train passait à toute vapeur.

Si on songe à l'affreux malheur qui aurait pu arriver sans le courage et la présence d'esprit de M^{me} Klein, on reconnaîtra que jamais récompense ne fut mieux méritée.

Nous adressons donc à M^{me} Klein nos sincères félicitations.

À Lyon, deux enfants se sont empoisonnés en mâchant et en avalant des fragments de cartes de visite, qui avaient été glacées avec une préparation contenant de la céruse.

Ces enfants, qui appartenaient à une honorable famille de la Croix-Rousse, dont le chef, le sieur L..., est fabricant de chapeaux, sont dans un état désespéré.

M. Plumasseau, rentier, appelle son garçon. — Jean, tu vas aller au Trésor, c'est aujourd'hui qu'on détache les coupons.

— Bien, patron.

M. Plumasseau remonte dans sa chambre et Jean part pour le Trésor, avec un lourd paquet sous le bras.

Arrivé au guichet, il dépose son ballot et en sort diverses pièces de soie souillées de taches d'huile.

— A détacher pour M. Plumasseau, dit-il; combien de temps faudra-t-il attendre?

BOURSE DE PARIS

DU 4 AVRIL 1879.

Rente 3 0/0	77 95
Rente 4 1/2	109 90
Rente 5 0/0	114 47
Rente 3 0/0 amortissable	81 25

La compagnie française du Télégraphe de Paris à New-York, fondée par M. Poyer-Quertier, a été constituée définitivement le 27 mars. 463 actionnaires réunissant plus de 78,000 actions étaient présents ou représentés à l'assemblée.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité. L'assemblée a accueilli par de chaleureux applaudissements les patriotiques paroles de son président qui ont fait ressortir le caractère éminemment français de cette entreprise qui est appelée à rendre des services signalés à la France en la délivrant du monopole des sociétés anglaises.

Aucun mode de traitement n'a trouvé, jusqu'à ce jour, un succès plus frappant et un jugement plus favorable que celui avec lequel le célèbre spécialiste M. L.-G. Moessinger, à Francfort-sur-le-Mein, traite la goutte et le rhumatisme, même dans des cas les plus invétérés et les plus difficiles, avec un parfait succès. Des milliers de certificats de guérison émanant de tous les pays et de toutes les classes de la société, et que M. Moessinger tient à la disposition de chacun, prouvent suffisamment qu'il s'agit ici d'un traitement rationnel et fondamental, qui permet même aux moins fortunés de se débarrasser de leurs maux sans de grands frais. Cette méthode s'étant créée partout une clientèle de jour en jour plus grande, et s'y étant attiré la faveur générale, nous croyons faire plaisir aux personnes qui désireraient suivre le traitement Moessinger, en leur apprenant qu'il suffit de s'adresser par lettre à M. L.-G. Moessinger, à Francfort-sur-le-Mein, et de lui faire une courte description de la maladie, car une présentation personnelle n'est pas nécessaire.

M. VERNERY OPTICIEN A NANTES

Appel aux vues faibles. — Conservation de la vue.

Garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes à verres achromatiques à un seul foyer. Ces nouveaux verres donnent à la vue une netteté parfaite; ils remédient aux maux innombrables causés par l'emploi des verres défectueux et de mauvaise qualité. Les verres achromatiques ont sur tous les autres verres cet avantage immense de permettre aux personnes l'emploi de numéros plus faibles que ceux dont elles ont dû se servir précédemment. Les verres achromatiques évitent toute fatigue et conservent infailliblement la vue.

NOTA. — M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe : Montures, pièce-nez et lunettes or, écaille et argent, jumelles, longue-vues et baromètres.

Visible de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Hôtel de Londres, Saumur, 15 jours seulement.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui le demandent.

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER De la Sicile Occidentale

PALERME-MARSALA-TRAPANI

Société anonyme italienne autorisée par décret royal du 50 septembre 1878

Capital : 12,000,000 Lires, entièrement versé

ÉMISSION DE

40,000 obligations de 500 fr.

REMBOURSABLES AU PAIR EN 99 ANS

Et rapportant 15 FRANCS par an payables en or et sans AFFAIVIR, à Paris et au siège social.

NETS DE TOUTS LES IMPOTS

actuellement existants en France et en Italie.

GARANTIES

En dehors du capital social, les garanties sont les suivantes :

1^o Les produits de la ligne qui aura un développement d'environ 192 kilomètres;

2^o SUBVENTION OU GARANTIE annuelle de l'ÉTAT ITALIEN pendant 99 ans, de Lires... 1,780,518

3^o SUBVENTION OU GARANTIE annuelle (pendant 99 ans) DES PROVINCES de Palerme et de Trapani, de Lires... 464,000

Ensemble... 2,244,518

En vertu d'un traité de construction à forfait, le capital actions et le produit des 40,000 Obligations sont plus que suffisants, pour assurer l'exécution de 125 kilomètres (Palermo-Partinico et Trapani-Castrelvetrano) — Lires 1,459,200 de la subvention annuelle du Gouvernement italien seront ac-

guises et payables dès la livraison de ces 125 kilomètres.

Or, le service des 40,000 Obligations n'exige que 760,000 francs environ... Lires. 834,000

Prix d'émission : 267 fr. 50

JOUISSANCE DU 1^{er} AVRIL 1879

Payables : 50 francs en souscrivant,

67 fr. 50 à la répartition ; 30 fr. le 1^{er} juin
50 fr. le 1^{er} juillet ; 50 fr. le 1^{er} août

Prix de l'Obligation libérée à la souscription : 265 francs. Ce placement constitue un revenu de 5,65 0/0 sans tenir compte de la prime de remboursement.

Les versements anticipés recevront une bonification de 5 0/0 l'an.

La Souscription sera ouverte le JEUDI 10 AVRIL 1879

EN FRANCE : à PARIS, à la Société du Crédit Mobilier, 15, place Vendôme.

à MARSEILLE, à la Société Marseillaise du Crédit Industriel et Commercial.

à LYON, à la Société Lyonnaise de Dépôts et de C^{tes} C^{tes} et de Crédit Industriel

EN ITALIE : aux Guichets désignés : à Rome, Milan, Naples, Turin, Florence, Gènes, Palerme, Venise, Padoue, Salerne, Bari et Reggio.

On souscrit dès maintenant par correspondance.

La Cote officielle sera demandée.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 400,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N^o 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N^o 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalati, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N^o 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — LÉON PRYLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoyez contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BERTHAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TRUVE DUBAS.

Les créanciers de la faillite de la dame Léonie Cronbrugge, veuve du sieur Dubas, Pierre, marchand de chaussures à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 18 avril 1879, à dix heures du matin.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etudes de M. MÉHOUS, notaire à Saumur, de M. COCHARD, notaire à Noyant, et de M. PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M. MÉHOUS, notaire à Saumur, en présence de M. COCHARD, notaire à Noyant, et de M. PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.

Le samedi 26 avril 1879, à midi.

LA FERME

DE

LA BILANGERIE

Située commune du Voide, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aire, issues, jardins, terres labourables, prés et pâtures, d'une superficie de 37 hectares 88 ares 9 centiares.

S'adresser aux fermiers pour voir ces biens, et, pour tous autres renseignements, auxdits notaires.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LE PRÉ DU BUTEAU

Situé commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Contenant environ 50 hectares.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

Etudes de M. COCHARD, notaire à Noyant (Maine-et-Loire), et de M. PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau (Seine-et-Oise).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Par le ministère de M. COCHARD, notaire à Noyant, en présence de M. PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau, à la Mairie de Noyant, le dimanche 27 avril 1879, à midi.

LA TRÈS-BELLE TERRE D'HUNON

Située commune de Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), à deux kilomètres du bourg de Noyant et à seize kilomètres de la gare du Lude, composée :

- 1° Des réserves, comprenant un château nouvellement construit, avec vastes servitudes, basse-cour, cour d'honneur, pelouses, avenues, parc, bosquets, prairies, semis, potager, pièce d'eau, terres et futaie, de..... 20h. 79 a. 80 c.
 - 2° De la ferme d'Hunon, de..... 72 97 40
 - 3° De la ferme de Beauvais, de..... 43 46 90
 - 4° De la ferme de la Métairie, de..... 31 06 20
- Contenance totale, 190 30 00

S'adresser, pour tous renseignements, à M. COCHARD, notaire, dépositaire du plan et des titres de propriété. (122)

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, remise et écurie, Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser, pour la location, à M. AUBOYER, et, pour visiter la maison, à M. LECHAT ou à M. GASNAULT, près l'hôtel d'Anjou. (37)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LE CHATEAU DE NAZÉ

Commune de Vivy, à 7 kilomètres de Saumur.

Comprenant habitation de maître construite à neuf, bâtiments de fermier, servitudes, et 7 hectares environ en terre.

Pour les détails, voir les placards affichés.

S'adresser à M. LAUMONIER, notaire, qui délivre un permis pour visiter. (149)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parcelles, BEAUX TERRAINS

EN JARDINS, PROPRES A BATIR

Situés à Saumur, rue d'Alsace, vis-à-vis l'institution Saint-Louis, et rue des Bouchers prolongée.

Ces terrains sont complètement in-subservables.

Jouissance immédiate.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. LAUMONIER, notaire, ou à M. MAUBERT, intendant au château de Mello (Oise). (148)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard, Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûtés; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc. S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (145)

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean.

Rue de Bordeaux, n° 32.

S'adresser à M. RUSSON, quai de Limoges. (66)

Etude de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

APRÈS DÉCÈS.

A Saumur, rue de la Petit-Pré, Le mardi 8 avril 1879, à midi.

DE TOUT LE MOBILIER

Dépendant de la succession de M. Poulain-Pirois,

Consistant en :

Très-jolie collection de fossiles et d'oiseaux empaillés; Plusieurs lits complets, armoires, buffets, tables de nuit, tables diverses, chaises, fauteuils, vaisselle, batterie de cuisine, vestiaire, linge de corps et de ménage et autres bons objets. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (184)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite de CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M. DENIBAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER

TRÈS-BELLE MAISON D'HABITATION

Sise à Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORRAIN-HOULOT, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

A VENDRE

FOIN

De bonne qualité et à bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1879,
UNE BELLE MAISON
Avec JARDIN enclos de murs, bien affrûté,
Située à Dampierre, près du presbytère,
Cour, caves, puits, etc.
S'adresser à M. BOUCHEREAU, place Saint-Pierre, à Saumur. (124)

LA SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE D'ÉCARTÉ
Émet à 110 francs Remboursables à 125 fr. en Bons Trentenaires 8 0/0
8 0/0, payables : 4 fr. le 1^{er} avril, 4 fr. le 1^{er} octobre.

Le remboursement des Bons de 110 fr. à 125 fr. lieu, par tirage, raison de 1 sur 25, chaque année, par tirage du 1^{er} avril 1882. Même après remboursement du capital, l'intérêt de 8 0/0 se trouve continué sur les bénéfices sociaux. Les coupons sont payés au domicile du porteur nets de tous frais et impôts.
Les Bons Trentenaires de Saumur, émis à 100, remboursables à 125, même sans continuation de revenu après le remboursement, sont à 140 ou 142 à la cote officielle.
Ces Bons sont payables contre livraisons, au Crédit national, 14, rue de la Victoire, Paris. (128)

DÉPÔT DES FORGES DU BERRY
SPECIALITÉ DE FILS GALVANISÉS Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote de fil fer 60 fr. les 100 kil. (16)
Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **FER DU BERRY.** (75)

Saumur, imprimerie P. GODET.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, près l'Eglise
SAUMUR

Magasins les plus vastes et les mieux organisés pour vendre bon marché.

TRÈS-GRAND CHOIX DE

Fantaisies pour Robes, Tissus noirs
POPELINES, ÉPINGLINES ET LAINAGÉS GRIS
POUR ROBES DE MARIÉES
Coutils pour Pantalons, Draperies

Confections pour Dames, dans tous les genres
SOIERIES NOIRES GARANTIES A L'USAGE
CHALES TAPIS, LONGS ET CARRÉS
Châles noirs Mérinos et Tissu léger

TOILES DE FIL, PRIX DE FABRIQUE

Mousselines, Crêtonnes, Indiennes rouges, Pékins, Chamois, etc., pour AMEUBLEMENTS

TOILES COTON et MADAPOLAMS, moitié moins chers que l'année dernière.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES

JEUNES GENS ET ENFANTS

Cet article est l'objet de soins tout particuliers; la coupe et la couture sont irréprochables.

Tous nos assortiments sont au grand complet, et nous nous efforçons de plus en plus de mériter la réputation qui nous est faite depuis si longtemps de vendre le MEILLEUR MARCHÉ DE SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. GODET.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Certifié par l'imprimeur soussigné

LE MAIRE.